

DEPARTEMENT DU VAR



Mairie  
de  
FORCALQUEIRET

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FORCALQUEIRET

L'an deux mille vingt-trois, le quinze juin à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de Forcalqueiret s'est réuni à la salle Respelido sur convocation légale du neuf juin deux mille vingt-trois adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L2121 9 à L2121 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, en session ordinaire sous la Présidence de son Maire, Monsieur Gilbert BRINGANT.

Effectif légal : 23 Quorum : 12 Présents : 15 Suffrages exprimés : 18	<p><u>Présents</u> : AIPERTI Maryse, ALLAIN Thierry, BRIDOUX-GANI Emilie, BRINGANT Gilbert, CONSTANT DIT BEAUFILS Thierry, CORONADO Juan, DARDINIER Virginie, DORVAUX Jacques, GAUTIER Pierre, HARDY Laetitia, LAHERTE Séverine, MOSTACCI Chrystelle, MOUTTET Manuel, VACHER Nicolas, VAN GORKUM Valéry</p> <p><u>Absents excusés</u> : BAVAN Dorella, DANVY Jacques, GARCIA Laetitia, JANEY Emilie, MARION Sylvie, PABOIS Florie, PICHON Chadia, TOURREL Roger,</p> <p><u>Pouvoirs</u> : GARCIA Laetitia à MOSTACCI Chrystelle, MARION Sylvie à VACHER Nicolas, TOURREL Roger à GAUTIER Pierre</p>
--	---

Secrétaire de séance : MOSTACCI Chrystelle

### MODIFICATION DES LOYERS DES LOGEMENTS ET DES LOCAUX COMMERCIAUX APPARTENANT A LA COMMUNE

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2241-15216-5,  
VU la délibération n°2022/037 du conseil municipal du 10 novembre 2022 portant fixation des loyers des logements communaux et des locaux commerciaux au 15 novembre 2022,  
VU la révision de loyer du logement communal situé au 1<sup>er</sup> étage du 108 place de la République à FORCALQUEIRET (18136) prévue au bail d'habitation en date du 1<sup>er</sup> avril 2022 portant son montant à 581.18 € par mois,  
CONSIDERANT que suite à une erreur matérielle, il convient de corriger le montant du loyer de ce logement afin de prendre en compte sa révision,

**Le conseil municipal après en avoir délibéré à la l'UNANIMITE**

- 1) FIXE le montant du loyer mensuel du logement communal situé au 1<sup>er</sup> étage du 108 place de la République à FORCALQUEIRET (18136) à 581.18 € (cinq cent quatre-vingt-onze euros et dix-huit centimes),**
- 2) DIT que le tableau récapitulatif des loyers est, de ce fait, modifié comme suit :**

Référence cadastrale	Adresse	Étage	Loyer mensuel	Charges mensuelles
A091	5 avenue de la Libération	RDC	360.00 €	0.00 €
B714	327 avenue des Fontaites		900.00 €	0.00 €
C133	46 place de la République		350.00 €	0.00 €
C133	46 place de la République		205.00 €	0.00 €
C160	6 avenue de la Libération	RDC droite	300.00 €	0.00 €

Référence cadastrale	Adresse	Étage	Loyer mensuel	Charges mensuelles
C160	6 avenue de la Libération	RDC gauche	376.51 €	0.00 €
C160	6 avenue de la Libération	Étage 1 droite	376.64 €	15.00 €
C160	6 avenue de la Libération	Étage 1 gauche	409.72 €	15.00 €
C160	6 avenue de la Libération	Étage 2 droite	405.12 €	15.00 €
C160	6 avenue de la Libération	Étage 2 gauche	397.60 €	15.00 €
D299	12 passage de la Mairie	Étage 1	513.90 €	15.00 €
D299	12 passage de la Mairie	Étage 2 droite	311.70 €	15.00 €
D299	12 passage de la Mairie	Étage 2 face	400.03 €	15.00 €
D299	16 passage de la Mairie	RDC	185.00 €	0.00 €
D319	108 place de la République	RDC	202.30 €	0.00 €
D319	108 place de la République	Étage 1	581.18 €	0.00 €
D714	9 rue de la Poste	RDC	256.94 €	20.00 €
D714	9 rue de la Poste	Étage 1	299.27 €	20.00 €
D714	9 rue de la Poste	Étage 2	303.45 €	20.00 €
D721	80 place de la République	RDC	300.00 €	0.00 €
D721	88 place de la République	Étage 1	523.41 €	0.00 €

Le Maire,  
Gilbert BRINGANT



La secrétaire de séance  
Chrystelle MOSTACCI

Acte rendu exécutoire après :

- transmission en préfecture le 16/06/2023
- publication le 16/06/2023

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOLON dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).